

DEUXIÈME PARTIE

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT, 1952-1953

1. INTRODUCTION

Étant donné la date hâtive à laquelle le budget est déposé, il faut considérer les chiffres figurant à la présente partie, relativement à l'année financière se terminant le 31 mars 1953, comme provisoires et sujets à révision. En outre, bien que l'année financière de l'État se termine le 31 mars, les livres restent ouverts plusieurs semaines après cette date, afin qu'on puisse y passer diverses écritures de rectification et y inscrire tous les paiements effectués jusqu'au 30 avril inclusivement à l'égard de dépenses engagées durant l'année financière 1952-1953 et y étant à bon droit imputables.

Les chiffres définitifs, à l'égard des opérations de chaque année, ne sont connus qu'au cours du mois d'août. D'ordinaire, les chiffres du Livre blanc relatif au budget se fondent sur onze mois de résultats acquis et un mois de résultats estimatifs. Cette année, ces chiffres reposent sur neuf mois de résultats acquis et trois mois de résultats estimatifs. Il est fort possible que les chiffres définitifs, quand ils seront connus en août prochain, accusent des écarts un peu plus sensibles que d'habitude par rapport à ceux qui figurent aux pages suivantes.

2. POINTS SAILLANTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1952-1953

Les recettes estimatives de l'État pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953 s'établissent maintenant à 4,375 millions de dollars. Elles dépassent d'environ 96 millions, soit un peu plus de 2 p. 100, la somme de 4,279 millions prévue l'an dernier, lors de l'exposé budgétaire, et d'environ 394 millions, soit près de 10 p. 100, le total de l'année précédente. Les dépenses estimatives s'établissent à 4,327 millions. D'après cette statistique, il semble que l'excédent doive atteindre 48 millions, comparativement à 248 millions pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. L'année financière 1952-1953 est donc la septième année consécutive pendant laquelle les opérations financières de l'État ont donné lieu à un excédent budgétaire. En conséquence, la dette nette de l'État (c'est-à-dire l'excédent du passif global sur l'actif productif) se trouve réduite d'autant. Cette réduction porte à 2,284 millions de dollars la somme que l'État a pu défalquer de sa dette au cours des sept dernières années financières. Cette somme représente une diminution de plus d'un cinquième de l'augmentation globale de la dette nette pendant toute la période de la guerre et correspond à peu près au montant dont la dette nette s'est accrue durant les trois années et demie qui ont suivi l'ouverture des hostilités en 1939.

Tout en réalisant un excédent budgétaire estimatif de 48 millions pour l'année 1952-1953, l'État a fait des prêts, des avances et d'autres décaissements non budgétaires se totalisant à quelque 627 millions, tandis que la dette fondée non échue détenue par le public n'augmentait que de 141 millions. On comprend plus facilement ces opérations en envisageant, d'un point de vue général, les opérations en espèces de l'État pour l'année financière.

Comme la chose est expliquée plus en détail au chapitre du "compte de caisse", l'excédent budgétaire estimatif de 48 millions pour l'année financière ne témoigne pas de tous les effets des opérations de l'État sur l'économie canadienne. On verse et on reçoit des sommes considérables à des fins non budgétaires (par exemple, les prêts et avances que l'État est appelé à faire et les transactions relatives aux nombreux comptes de pension de retraite, d'assurances, de pensions, de rentes, de dépôt et de fiducie que l'État s'est engagé à maintenir ou gérer).